



BLOCS

Blocs appâts rodenticides pour lutter **contre les rats et les souris** / AMM n° 9200046 (DIFEBLOC)

1°) FORMULATION

Substance active Difenacoum 0,005%
 Apparence Bloc hydrofuge
 Formulation Céréales et paraffine alimentaire
 Agent amérissant Benzoate de dénatonium

2°) USAGES

AMM n°9200046 (nom homologué : DIFEBLOC)
 Détenteur LODI 35390 Gd Fougeray
 Usage Lutte contre les rats et souris
 Utilisateurs Grand public et professionnels

2°) MODE D'ACTION

Le **Difenacoum** est un anticoagulant. Il agit en perturbant les phénomènes de coagulation : les rongeurs meurent d'hémorragies internes. L'effet retard de cette molécule permet de contourner la méfiance des rats. Les symptômes apparaissent quelques heures après l'ingestion et les rongeurs meurent quelques jours après sans éveiller la méfiance de leurs congénères.



3°) DOSE D'EMPLOI

Déposer les appâts aux endroits fréquentés par les rongeurs. Disposer 1 bloc par poste d'appâtage tous les 3 à 5 mètres **pour lutter contre les souris** et 3 blocs de tous les 5 à 10m **pour la lutte contre les rats**. Protéger les appâts pour les rendre inaccessibles aux enfants et à la faune non ciblée. Utiliser de préférence des postes d'appâtage ou protéger les appâts en les plaçant sous une tuile ou dans une portion de tuyau. Vérifier régulièrement la consommation et renouveler les appâts consommés ou souillés, jusqu'à ce que la consommation cesse. En fin de traitement, retirer tous les appâts. Retraiter en cas de nouvelle infestation. Il est conseillé de porter des gants et de se laver les mains après chaque manipulation.

4°) CONDITIONNEMENT

Étui de 260g (Réf. M1320)
 Seaux de 2,5Kg (Réf. MF4004)

5°) PRECAUTIONS D'EMPLOI

Utiliser les rodenticides avec précaution, avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit. La fiche de données de sécurité est disponible gratuitement sur simple demande à l'adresse suivante : fds@lodi.fr. Conserver dans l'emballage d'origine, hors de portée des enfants. Ne pas réutiliser l'emballage. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau. Éliminer le produit et son emballage conformément à la réglementation locale/nationale.